EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/12/35

Objet : Autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des ASL

Séance du 5 décembre 2023

Date de la convocation : 20 novembre 2023	**Membre en exercice = 16** **Nombre de présents = 8** **Nombre de délégation =4**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 octobre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHALSKI Vice Présidente en exercice.

Présents : Mmes.CACCHIA-MORENO J CHALMETON F, LAIR-LACHAPELLE C, MICHALSKI E., PEYRE C.
Mrs GARNIER S., MEIZONNET JL., MOUSSA F.
Absents excusés : Mmes BERTHEZENE F., EYMARD A. ,
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., CUVIER C., HUREL JM., VIDAL S.
Absents : Mme DUQUESNE N.

Avaient donné pouvoir : Mr DENAT J., CUVIER C., BERTRAND JP. ,VIDAL S.

Le CCAS dans le cadre de la mise en place de ateliers socio linguistiques, ASL, sollicite la possibilité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Les ateliers sociolinguistiques s'adressent à un public adulte étranger ou en situation d'illettrisme en difficulté d'intégration du fait de leur absence de maîtrise de la langue française

Les ateliers ont pour objet premier de répondre aux besoins de l'apprentissage et de la maîtrise du Français (acquisition des compétences de base en expression écrite et communication orale) notamment des habitants du QPV.

Ils ont pour objectif :

- de développer des compétences favorisant l'accès à l'emploi, à des parcours de formation, mais également à une participation à la vie citoyenne, sociale et culturelle,

- de donner des bases de langue française à l'oral et à l'écrit, de sensibiliser et favoriser l'expression autour de thématiques : santé, environnement, fonctionnement de la société…l'appui à la parentalité et l'acquisition des compétences citoyennes et l'implication dans la vie locale.

Monsieur le Président propose au conseil d'administration :

- L'autorisation de déposer ladite demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la signer, ainsi que toutes pièces aux effets des présentes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent les termes de cette délibération et autorisent Madame la Vice Présidente à la signer

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Vice Présidente du C.C.A.S :

Elisabeth MICHALSKI

PRÉFECTURE DU GARD
Reçu le
06 DEC. 2023
Bureau du Courrier

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :
- *son dépôt en préfecture le* 06/12/23
- *sa notification le* .....
- *sa publication le* 06/12/23

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 06/12/23
Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski